

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 25/03/2022

20h30 : Bruno RONSEAUX ouvre la séance de ce conseil municipal (session ordinaire).
Secrétaire de séance : Elodie BATICLE.

Les conseillers municipaux présents :

Elodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA, Jean-Marc BLAISE,
Pierre-Emmanuel HERBAIN, Bruno RONSEAUX.

Les conseillers municipaux représentés :

- Louis BOULENOUAR donne son pouvoir à Elodie BATICLE
- Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS donne son pouvoir à Hélène LE MAUX
- Christian MERLIN donne son pouvoir à Bruno RONSEAUX
- Alain VANDEN BROECK donne son pouvoir à Pierre-Emmanuel HERBAIN

Ce conseil municipal débute par une minute de silence en hommage à M. Patrick VIGARIE,
disparu le 22 février 2022.

Point n° 1 :

Vote du Compte Administratif 2021

Section Investissement :

Recettes : 19 530.24€
Dépenses : 39 349.41€
Déficit 2021 : 19 819.17€
Déficit 2020 (à reporter) : 6 346.01€

Soit un déficit total de clôture 2021 de 26 165.18€

Section Fonctionnement :

Recettes : 167 590.02€
Dépenses : 133 235.15€
Excédent 2021 : 34 354.87€
Part affectée en investissement (correspondant au déficit 2020 de la section
Investissement) : 6 346.01€
Excédent 2020 : 65 502.94€

Soit un excédent total de clôture 2021 de 93 511.80€

Le Compte Administratif 2021 est présenté par le doyen de l'assemblée, M. Pierre-Emmanuel HERBAIN ; le Compte Administratif étant de la responsabilité du Maire, celui-ci ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

Point n° 2 :
Vote du Compte de Gestion 2021 du Trésor Public

Le Compte de Gestion 2021 du Trésor Public est adopté à l'unanimité des voix.

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021 sont consultables en mairie, sur les horaires habituels de permanence.

Point n° 3 :
Défiscalisation ou non du Syndicat des eaux

Le conseil municipal décide de ne pas défiscaliser la contribution au Syndicat des eaux.

Point n° 4 :
Vote des taux des taxes communales 2022

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes communales pour 2022 :

- *Taxe Foncière : 40.74%*
- *Taxe Foncière sur le Non Bâti : 35.38%*
- *Cotisation Foncière des Entreprises : 17.67%.*

Point n° 5 :
**Diagnostic sur les travaux à effectuer sur l'église
et demandes de subventions**

Les 2 devis proposés pour l'étude diagnostique, établis par Messieurs BRASSART et DE-LA-SOUDIERE-NIAULT, architectes du patrimoine, ont été étudiés et comparés.

(voir P.V. du précédent conseil municipal du 4 janvier 2022, page 6)

Jeudi 17 février, un second rendez-vous a été organisé à la mairie avec M. DE-LA-SOUDIERE-NIAULT afin d'obtenir des précisions concernant sa proposition. Cet architecte a été retenu pour cet ambitieux projet.

Mercredi 23 février, Christian MERLIN et Bruno RONSEAUX se sont rendus à BRESLES pour participer à une réunion de présentation des différentes aides existantes (Département, Région, Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles D.R.A.C....), des procédures à suivre pour les solliciter et des modalités de leur attribution.

Nous pouvons espérer « *dans le meilleur des cas* » un financement à hauteur de 80% maximum du coût hors-taxe de l'étude diagnostique : 50% de la D.R.A.C. et 30% du Département.

M. Raphaël COIPEL, chargé de mission *Préservation et Valorisation du Patrimoine* pour la Région HAUTS-DE-FRANCE, nous apportera la précision suivante durant cette réunion :

« *Les études diagnostiques ne sont pas financées par la Région quand la D.R.A.C. finance elle-même à hauteur de 50% ces études pour les monuments inscrits ou classés (ce qui est le cas de notre église), puisque les 80% maximum de financement sont alors facilement atteints avec l'aide complémentaire du Département à hauteur de 30%.* »

Pour les travaux après réalisation de l'étude, ces subventions pourraient se répartir de la façon suivante :

- 30% du Département
- 20% de la Région
- 30% de la DRAC

Ces taux sont toutefois soumis à de régulières modifications.

Le conseil municipal retient la proposition de Monsieur DE-LA-SOUDIERE-NIAULT pour la réalisation de cette étude et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès

- *du Conseil Départemental (30%)*
- *et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles D.R.A.C. (50%)*

pour obtenir 80% de la dépense hors-taxe.

Le devis proposé par M. DE LA SOUDIERE NIAULT concernant l'étude diagnostique est consultable en mairie, sur les horaires habituels de permanence.

Point n° 6 :

Travaux d'éclairage public avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise S.E. 60

Le Conseil Municipal a déjà délibéré à ce sujet en reportant les travaux en 2022.

(voir P.V. du conseil municipal du 2 juillet 2021, pages 4 et 5)

Les travaux sur l'éclairage public (passage en L.E.D.) devraient par conséquent avoir lieu cette année, avec une première tranche concernant la *RUE DU BOUT-DU-HAUT* et la *RUE DE L'EGLISE*.

Noëlli VICENCIO DE MOURA estime qu'un point lumineux supplémentaire est nécessaire dans la *RUE DU BOUT-DU-HAUT*, au niveau du calvaire dominant le grand talus, compte tenu de la distance relativement importante séparant les 2 point lumineux les plus proches, et par conséquent, de la faiblesse de l'éclairage public à cet endroit.

La création de ce point lumineux supplémentaire sera abordée avec le S.E. 60 avant le lancement des travaux en question.

L'aide départementale pour ce type de travaux, initialement fixée à hauteur de 54%, pourrait prochainement se monter à 80%. Une bonne nouvelle dont nous attendons impatiemment la confirmation.

Depuis la tenue de ce conseil municipal :

Cette information d'un financement à hauteur de 80% a été confirmée lors de la réunion du S.E. 60 du **7 avril 2022** (voir pages 8 et 9 de ce compte-rendu).

Les travaux sur l'éclairage public dans la *RUE DE L'EGLISE* sont provisoirement reportés pour des raisons techniques qui vous seront exposées dans les prochains P.V. de conseils municipaux.

Point n° 7 :

Vote du Budget Primitif 2022

Ce Budget Primitif a été présenté une première fois le **vendredi 11 mars** à Madame Camille KUBIAK, de la Direction Générale des Finances Publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux référente pour notre commune.

Section Investissement :

Dépenses : 103 163€

Recettes : 103 163€

Section Fonctionnement :

Dépenses : 213 516€

Recettes : 213 516€

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

***Le Budget Primitif 2022 est consultable en mairie,
sur les horaires habituels de permanence.***

Point n° 8 : Emploi Service Technique

Notre Adjoint Technique, M. Mathieu DOBIGNY, ne peut rester au service de notre commune pour des raisons personnelles. Il est toutefois prêt à conserver son poste jusqu'au moment où notre commune trouvera son/sa remplaçant(e), une proposition que l'équipe municipale apprécie particulièrement et tient à saluer.

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat à durée déterminée de M. DOBIGNY pour une durée d'un mois, reconductible sur 2 à 3 mois, afin de pouvoir bénéficier d'un délai relativement confortable pour rechercher un nouvel Adjoint Technique.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint Technique à mi-temps en C.D.D. pour une durée d'un an avant éventuelle stagiarisation et annualisation des horaires de travail.

Depuis la tenue de ce conseil municipal :

Nous avons sollicité la commune de SONGEONS afin d'envisager la mutualisation d'un Agent Technique travaillant à mi-temps pour les 2 municipalités : SONGEONS et LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY. Cette situation a déjà été vécue par notre commune lorsque M. Philippe LOTTIN partageait son temps de travail entre LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY et WAMBEZ.

Cette mutualisation consoliderait considérablement le maintien de notre futur Agent Technique au service de notre village, sans « *la tentation plus que légitime* » de saisir l'opportunité d'un poste à temps complet sur une autre commune dès que la situation se présentera.

Mardi 10 mai, le conseil municipal de SONGEONS a délibéré en faveur de ce projet de mutualisation : **M. Sébastien LAHAXE**, Agent Technique pour la municipalité de SONGEONS, travaillera à mi-temps pour le Service Technique de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY selon les modalités suivantes :

- 3 jours de travail les semaines impaires : lundi, mardi et vendredi ;
- 2 jours de travail les semaines paires : lundi et vendredi.

L'équipe municipale tient à remercier le conseil municipale de SONGEONS pour la réponse positive à ce projet de mutualisation qui a fait l'objet de **2 articles de presse dans les journaux** :

- [Le Bonhomme Picard du 8 juin 2022](#) (article mentionné en couverture de journal),
- [L'Eclairer - La Dépêche du 21 juin 2022](#).

Ces articles sont consultables sur le site internet de la mairie :

[**www.lachapelle-sous-Gerberoy.com**](http://www.lachapelle-sous-Gerberoy.com)
rubrique « **VIE DE LA COMMUNE- ARTICLES DE JOURNAUX** »

Point n° 9 :

Adhésion auprès du Centre de Gestion de l'OISE pour la mutualisation des assurances du personnel

Les assurances *Prévoyance* et *Santé* du personnel communal seront obligatoires pour les communes à compter de 2025 (pour la partie *Prévoyance*) et 2026 (pour la partie *Santé*).

*Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service de mutualisation
proposé par le Centre de Gestion de l'OISE.*

Point n° 10 :

Questions diverses

Le conseil municipal définit la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

UN POINT SUR LES DELEGATIONS

Délégation Conseil Communautaire

Lundi 28 mars, Bruno RONSEAUX et Elodie BATICLE se sont rendus à SOMMEREUX pour participer au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte (C.C.P.V.).

L'adoption des Comptes Administratifs 2021 et du Budget Primitif 2022 étaient les principaux sujets à l'ordre du jour de ce conseil.

A l'issue de ce Conseil Communautaire, Bruno RONSEAUX a informé l'assemblée de la situation de notre commune concernant le Service Technique :

« Nous avons un Adjoint Technique à mi-temps sur notre commune ; cet agent a trouvé un poste à temps complet. Si d'autres communes recherchent un Adjoint Technique à mi-temps, nous pourrions mutualiser cet emploi, ce qui nous faciliterait bien évidemment la tâche pour le recrutement. »

***Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2022
est consultable sur le site de la C.C.P.V. : www.picardieverte.com***

Lundi 9 mai, Bruno RONSEAUX s'est rendu à SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE pour participer au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Principaux sujets abordés :

- intervention de M. Jérôme BASCHER, Sénateur de l'OISE, au sujet du déploiement de la téléphonie mobile ;
- projet de création d'un atlas de la biodiversité communale ;
- approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (P.E.A.T.C.).

***Le compte-rendu de ce Conseil Communautaire est en cours de rédaction ;
Il sera prochainement accessible sur le site de la C.C.P.V.***

Conférence des Maires

Mardi 24 mai, Bruno RONSEAUX s'est rendu à FEUQUIERES pour participer à la Conférence des Maires.

Ordre du jour de cette conférence :

- présentation du Contrat Local de Santé Mentale (C.L.S.M.) et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) du Beauvaisis ;
- intervention de TRANSDEV : le groupe de transport recherche des conducteurs de cars, des mécaniciens PL... ; 80 conductrices/conducteurs manquent aujourd'hui à l'appel dans les HAUTS-DE-FRANCE !
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat P.L.U.i.H. ; la consultation officielle de ce plan est programmée au début de l'année 2023.

Délégation Centre Social Personnes Âgées

Mercredi 16 mars, Christian MERLIN s'est rendu au Centre Social Rural de SONGEONS pour assister à une réunion portant sur le projet de **MO**obilisation **NA**tionale contre **L'**Isolement des **Â**gés MONALISA.

Le Centre Social Rural envisage l'achat de jeux de société mis à la disposition des communes alentour : ces jeux pourraient être empruntés par les municipalités souhaitant organiser des activités ludiques pour leurs administrés.

Délégation Centre Social Jeunesse

Vendredi 29 avril, Bruno RONSEAUX s'est rendu au Centre Social Rural de SONGEONS pour participer à la Commission Jeunesse.

Ordre du jour de cette commission :

- bilan de l'année des activités ;
- perspectives 2022.

La reprise des activités liée au contexte *post-Covid* invite le Centre Social à rechercher des jeunes animateurs pour encadrer les actions estivales programmées.

Délégation Syndicat Intercommunal à VOcation Scolaire S.I.VO.S

Mardi 22 mars, Bruno RONSEAUX s'est rendu à SONGEONS pour participer à la réunion du S.I.VO.S.

Principaux sujets abordés : l'adoption du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022.

La contribution de notre commune au S.I.V.O.S s'élèvera à 19509.90€ pour l'année 2022. Cette contribution est naturellement calculée au prorata du nombre d'enfants concernés pour chaque commune, soit 17 enfants pour LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY :

- 5 maternels ;
- 12 primaires.

Un acompte de 3 000€ ayant déjà été versé, le montant de la contribution restant due s'élève à 16 509.90€.

Bruno RONSEAUX souhaite que ce montant de 16 509.90€ puisse faire l'objet de 2 versements afin d'apporter une certaine souplesse dans notre trésorerie ; le syndicat répond favorablement à cette demande.

Le Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022 du S.I.V.O.S. sont consultables en mairie, sur les horaires habituels de permanence.

Syndicat d'Énergie S.E. 60

Jeudi 7 avril, Bruno RONSEAUX s'est rendu à GRANDVILLIERS pour participer à la réunion du S.E. 60.

La question principale au programme de cette réunion :

Quelles solutions s'offrent aux collectivités face à l'augmentation du coût de l'énergie ?

Une très bonne nouvelle nous est parvenue de cette réunion : le Conseil Départemental a décidé de subventionner les travaux d'éclairage public pour les communes souhaitant installer un éclairage L.E.D. basse consommation à hauteur de ... 80% (contre 54% précédemment). Cette décision devrait permettre à notre municipalité d'envisager ces travaux avec davantage de sérénité.

UN POINT SUR LES COMMISSIONS

La Commission Patrimoine et Chemins

Cette commission s'est réunie **lundi 21 mars**, en présence :

- de M. LANGLOIS, second adjoint au sein du conseil municipal de SONGEONS,
- et de notre Adjoint Technique Mathieu DOBIGNY.

Hélène LE MAUX et Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS ont présenté un projet de plantation de haies et d'arbres fruitiers sur le territoire de notre commune. La C.C.P.V. facilite ce type de projet depuis quelques années en mutualisant les achats de haies et d'arbres pour les communes intéressées.

Le projet de plantation d'arbres et de haies proposé lors de la réunion de cette commission est consultable en mairie, sur les horaires de permanence.

Lors de cette réunion, les projets suivants ont également été évoqués :

- fauche tardive en août pour les espaces verts non plats et hors-agglomération, sauf si nécessité d'anticiper cette fauche pour des raisons de sécurité ;
- curage des fossés ;
- entretien des 3 mares de la communes, *ROUTE DE MARTINVAL*, *RUE DE LA MARE* et *RUE DU PUIITS* (BALLEUX) ; cet entretien est envisagé pour septembre 2022 (cas particulier de la mare de la *RUE DU PUIITS*, une mare naturelle plus fragile car présentant une couche d'argile nécessitant davantage de précautions) ;
- facilitation de l'entretien du cimetière communal avec l'installation d'un géotextile dans les allées.

Lundi 16 mai, Louis BOULENOUAR et Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS ont nettoyé le puits situé à l'entrée de *l'IMPASSE DE LA GAILLETTE*.

La Commission Communication et Information

Bruno RONSEAUX tient à remercier :

- Noëlli VICENCIO DE MOURA, Vice-Présidente de cette commission, pour l'actualisation permanente du site internet de la mairie ;
- Elodie BATICLE qui a souhaité régler l'abonnement annuel (122.00€) permettant le maintien de l'ouverture de ce site avec ses indemnités de 1^{ère} adjointe.

La Commission Communale des Impôts Directs

Mardi 15 mars, cette commission, composée de Noëlli VICENCIO DE MOURA, Jean-Marc BLAISE, Vivien CHEVEUX et Eddy POYER, s'est réunie à la mairie **mardi 15 mars** en présence de Erika PEREZ et Bruno RONSEAUX.

La Commission de Contrôle des Listes Electorales

Judi 17 mars, cette commission, présidée par Hélène LE MAUX, composée de Mélanie RONSEAUX-DESJARDINS et Vivien CHEVEUX, s'est réunie à la mairie en présence de Erika PEREZ et Bruno RONSEAUX.

Pour information : la municipalité ne procède à aucune radiation des listes électorales si la personne concernée ne s'est pas encore inscrite sur les listes électorales d'une autre mairie, même si elle ne réside plus sur le territoire de la commune.

« LA VIE DE LA COMMUNE »

Rencontre avec le Sénateur Jérôme BASCHER

Lundi 14 février, l'équipe municipale a reçu la visite de M. Jérôme BASCHER, Sénateur de l'OISE ; les principaux projets de la commune ont été abordés lors de cette entrevue :

- la sauvegarde et la restauration de notre église,
- la réfection de la toiture de la Mairie...

Epicerie Mimi, « c'est fini »

La faible fréquentation de cette épicerie itinérante a eu pour conséquence logique l'arrêt de ce service. Madame Emilie QUELLIER a finalement installé son commerce dans la commune de CAMPEAUX. Nous lui souhaitons la plus belle des réussites dans ce nouveau projet.

Sécurité routière

Des nouvelles du radar

Jeudi 14 avril, le radar tant attendu a été installé dans la *RUE DE LA MAIRIE*, sur la RD 930.

Il contrôle la vitesse des véhicules dans les 2 sens, mais *ne flashe pas* : en journée, lorsque les conditions de luminosité sont suffisantes, aucun flash n'est généré ; lorsque la luminosité est trop faible pour obtenir un cliché d'infraction exploitable, notamment pour les prises de vues nocturnes, c'est un flash infrarouge invisible à l'oeil nu qui se déclenche.

2 articles de presse ont été consacrés à cette implantation (mentionnée en couverture pour chaque édition) :

- [le 3 mai dans L'Eclaireur-La Dépêche,](#)
- [le 11 mai dans Le Bonhomme Picard ;](#)

ces 2 articles sont consultables sur le site de la mairie :

www.lachapelle-sous-Gerberoy.com

rubrique « VIE DE LA COMMUNE - ARTICLES DE JOURNAUX »

La société SPIE devrait prochainement réaliser les travaux de finition du trottoir accueillant ce radar tourelle. La question concernant la couleur de l'enrobé utilisé pour ces travaux reste provisoirement sans réponse :

- rouge pour être conforme à la couleur initiale,
- ou noir ... compte tenu de la rupture de stock concernant l'enrobé rouge ?

Affaire à suivre...

Installation d'un miroir de sécurité RUE DE LA MAIRIE

L'équipe municipale envisage l'achat et l'installation d'un miroir de sécurité à l'intersection de la route départementale 930 - *RUE DE LA MAIRIE* et de la *RUE DU BOUT-DU-HAUT*, sur le trottoir situé en face du panneau *STOP* ; ce miroir aura pour vocation d'améliorer la visibilité sur le côté gauche pour les conducteurs souhaitant s'engager sur la RD 930 ou désirant traverser cet axe pour s'engager dans la *RUE DE L'ÉGLISE*. Cette visibilité est fortement compromise par la présence d'un poteau électrique obligeant les véhicules à s'avancer sur la chaussée.

Aménagements du terrain communal et du jardin de la mairie

Terrain communal

Le terrain communal sera prochainement équipé d'un point électrique et d'un compteur eau afin de faciliter l'organisation des futures festivités sur cet espace.

Le coût de ces installations avoisinera vraisemblablement les 3 500€ :

- 1 500€ pour le point électrique
- 2 000€ le compteur eau

Ce coût est prévu dans le Budget Primitif 2022.

Jardin de la Mairie

Le Tilleul - Arbre de la Liberté planté dans le jardin de la Mairie en octobre 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution Française par M. Alain LEGENDRE, alors Maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY, sera prochainement valorisé : une plaque commémorative racontant l'histoire de cet arbre sera installé à son pied.

Le chantier relatif à l'installation du **Monument aux Morts en extérieur** est désormais achevé.

Ce nouvel emplacement, inauguré à l'occasion de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de la seconde guerre mondiale, a fait l'objet d'un article de presse publié dans l'édition du journal

[L'Éclaireur - La Dépêche du 3 mai 2022 \(« sur la même page que l'article pour le radar »\).](#)

Cet article est consultable sur le site de la Mairie.

Un grand merci à notre Agent Technique Mathieu DOBIGNY qui a réalisé ce beau travail de valorisation du Monuments aux Morts.

« Petites et grandes incivilités »

Borne à papiers incendiée

Vendredi 25 février, le contenu de la borne à papiers située dans la *RUE DE L'ÉGLISE* a été incendié. La borne en question, endommagée par la chaleur dégagée (parties calcinées, déformations...) a été rapidement remplacée par le service « Tri-Déchets » de la C.C.P.V.

Local du Comité des Fête « régulièrement visité »

Ce local situé sur le côté de l'entrée de l'église a été visité à plusieurs reprises, heureusement sans grand préjudice à déplorer.

Fleurs dérobées

Les fleurs plantées par Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS le week-end du **5 et 6 juin**, à la sortie du village, sur *LE CHEMIN DE LA MESSE* (la route reliant notre village à SONGEONS), ont été arrachées et dérobées quelques jours plus tard (!?).

Ces faits sont systématiquement portés à la connaissance de la gendarmerie, notamment via le réseau Whatsapp mis en place pour les élus locaux.

L'équipe municipale remercie toutes les personnes qui signalent ces incidents dès qu'elles en ont connaissance.

Photographie des 10 ans du 8 mai 2022

Nous profiterons de la cérémonie du **8 mai** prochain pour proposer aux Capelloises et Capellois de figurer sur le cliché de « *la photo des 10 ans* » des habitants du village, une tradition mise en place par Madame Gaëtane COUSSEMENT en mai 2000.

Cette photographie, retardée de 2 années par le contexte sanitaire que nous avons connu, sera réalisée dans le jardin de la Mairie et sera suivie du verre de l'amitié.

Depuis la tenue de ce conseil municipal :

Bruno RONSEAUX tient à remercier :

- Bruno HOMONT, photographe - pilote du drone responsable des clichés pris lors de cette journée ;
- M. Christian CROVOIZERAT pour le prêt de ses indispensables outils utilisés lors du montage de l'estrade installée pour l'évènement ;

- les conseillers municipaux (Hélène LE MAUX et Louis BOULENOUAR en tête) et les Capelloises et Capellois qui ont contribué au bon déroulement de cette festivité, notamment en participant au montage et au démontage de l'estrade en question.

Un poster de « *la photo des 10 ans* » a été installé dans la salle du conseil municipal.
Les 2 clichés antérieurs (mai 2000 et mai 2010) ont fait l'objet d'un léger agrandissement.

Un tirage papier de cette photographie du 8 mai 2022 sera prochainement offert aux familles capelloises.

La cérémonie du 8 mai et « la photo des 10 ans » ont fait l'objet d'un article de presse publié dans l'édition du journal

[L'Eclaireur - La Dépêche du 17 mai.](#)

Cet article est consultable sur le site de la Mairie.

La Gazette des Capellois en Fête

Bruno RONSEAUX tient à remercier les membres du Comité des Fêtes *Les Capellois en Fête* pour les nombreux projets et temps conviviaux programmés cette année, un programme porté à notre connaissance grâce à la toute nouvelle gazette distribuée en mars dernier.

Une Saison pour un Animal

Depuis le **19 avril**, la nouvelle exposition photographique *Une saison pour un Animal* est en place dans l'entrée de la mairie : le printemps 2022 est illustré par le Martin-Pêcheur !
Un grand merci à M. Alain LEGENDRE pour cette exposition particulièrement colorée.

Une mésange à la Mairie

Un autre oiseau a également élu domicile à proximité de notre mairie : le nid à mésange installé sur la façade du bâtiment a récemment été investi ; les chenilles processionnaires du chêne n'ont qu'à bien se tenir !

Le procès-verbal de ce conseil municipal est consultable exclusivement sur le site internet de la commune, afin de permettre aux Capelloises et Capellois de découvrir ce site et les différentes rubriques qui le composent.

www.lachapelle-sous-gerberoy.com

Bruno RONSEaux tient à remercier la *Commission Communication et Information*, présidée par Noëlli VICENCIO DE MOURA, pour l'actualisation régulière de ce site.

Un exemplaire *papier* de ce procès-verbal est disponible à la mairie, sur les horaires de permanence :

- mardi, 17h30 - 18h30
- vendredi, 14h00-15h00

23h30 : Bruno RONSEaux lève la séance de ce conseil municipal.